



**MAIRIE DE SOSPEL**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SOSPEL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2021  
L'AN DEUX VINGT ET UN ET LE DOUZE AVRIL A 20H30  
*Délibération 2021-12-04-04*

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Eliane ALBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Renaud DETOEUF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine FERRERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
David BOUSSEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Christine COSENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel POGGI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicole RAIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Martine CHAVONET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Michel CHAMPOUSSIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Renaud DETOEUF	
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Laurence GIRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Richard COLSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Livia VERET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Véronique TROCH	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nicolas CROO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Marianne GERMANO ORFAO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Cyril BLANSCHÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe BRUNENGO	
Nicolas REY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lucas CHAREF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Jean-Pierre PEGLION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Dominique CESARINI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thomas LEBARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Florence ARNOLD RICCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Thierry GRIMONT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

**Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF**

**OBJET : Affectation résultat Commune**

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante existe.

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Après l'approbation du compte administratif, trois situations peuvent se présenter au moment de l'affectation du résultat :

- Le résultat cumulé est déficitaire : dans ce cas, par définition, il n'y a pas d'affectation. Le résultat est alors reporté au budget sur la ligne codifiée D 002 "résultat de fonctionnement reporté".
- Le résultat cumulé est excédentaire : Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser. Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068). Pour le surplus, elle décide de son affectation entre :
  - Le maintien en section de fonctionnement, ligne R002 ;
  - Une dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement (compte 1068).
- Le résultat cumulé est excédentaire, mais il n'y a pas de besoin de financement L'excédent est alors automatiquement reporté en section de fonctionnement sur la ligne codifiée R002, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre résultat 2020 les deux sections sont excédentaires. Il est proposé aux conseillers municipaux de transférer au 1068 : 197 960 € afin de couvrir le capital d'emprunt des années 2020 et 2021 et de reporter en fonctionnement le reste de l'excédent de fonctionnement.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le compte de gestion et le compte administratif 2020 pour le budget de la commune ;

**Considérant** que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de : 1 041 766,63 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Affecte le résultat de la manière suivante :

**- Détermination du résultat de fonctionnement :**

Dépenses en fonctionnement : 2 914 828,72 €  
 Recettes de fonctionnement : 3 338 673,60 €  
 Excédent de fonctionnement : 423 844,88 €  
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 617 921,75 €

**Résultat d'exploitation à affecter : 1 041 766,63 €****- Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :**

Dépenses en investissement : 1 068 988,04 €  
 Recettes d'investissement : 1 608 901,05 €  
 Excédent d'investissement : 536 913,01 €  
 Résultat d'investissement antérieur reporté : - 72 200,83 €  
 Résultat d'investissement reporté 2020 R001 : 467 712,18 €

**Résultat d'investissement cumulé :**

Restes à réaliser – Dépenses : 4 437 865,90 €  
 Restes à réaliser – Recettes : 4 676 677,35 €  
 Solde restes à réaliser : 238 811,45 €

**- Besoin de financement de la section d'investissement (1068) :**

La section d'investissement est excédentaire de + 467 712,18 ne présente aucun besoin de financement.

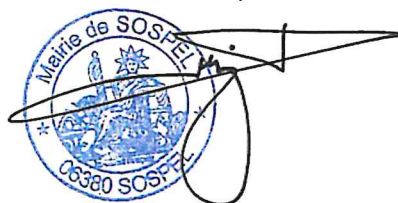
Néanmoins la collectivité décide de couvrir le capital d'emprunt pour les années 2020 et 2021. Cette opération sera traduite par une ouverture de crédit en recettes de 197 960,00 € au 1068 et une réduction d'égal montant au résultat de fonctionnement.

**Affectation du résultat 2020 :**

Excédent au 31/12/2020 : 1 041 766,63 €  
 Exécution du virement à la section d'investissement 1068 : 197 960,00 €  
 Report d'investissement R002 : 843 806,63 €

Ainsi fait et délibéré l'an, mois et jour que dessus.

Le Maire,



Votes		Commentaires
Pour	26	
Contre	00	
Absentions	00	